

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1968.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), *sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,*

Par M. Etienne DAILLY,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal Officiel* du 21 décembre 1968. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 20 décembre 1968, page 2270, 1^{re} colonne.)

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Raymond Bonnefous, *président* ; Marcel Champeix, Marcel Molle, Marcel Prélot, *vice-présidents* ; Gabriel Montpied, Louis Namy, Jean Sauvage, *secrétaires* ; Jean-Pierre Blanc, Pierre Bourda, Robert Bruyneel, Fernand Chatelain, Etienne Dailly, Jean Deguise, Emile Dubois, Fernand Esseul, Pierre de Félice, Pierre Garet, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Baudouin de Hauteclocque, Léon Jozeau-Marigné, Edouard Le Bellegou, Fernand Lefort, Robert Liot, Pierre Mailhe, Pierre Marcihacy, Paul Massa, André Mignot, Lucien De Montigny, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Jacques Piot, Roger Poudonson, Pierre Prost, Pierre Schiele, Jacques Soufflet, Fernand Verdeille.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 401, 504 et in-8° 66.
Commission mixte paritaire : 565.
2^e lecture : 554, 575 et in-8° 99.

Sénat : 1^{re} lecture : 84, 108 et in-8° 44 (1968-1969).
Commission mixte paritaire : 132 (1968-1969).
2^e lecture : 138 (1968-1969).

Nouvelle-Calédonie. — *Communes-Finances locales, Syndicats de communes.*